



Produit de prévention du gaz CS testé sur des gendarmes, mais aucune dotation sur le terrain !!!

Leçon n°3 : préserver le mystère et le secret

On découvre une publication en anglais d'un produit permettant une prévention et décontamination des effets oculaires et cutanés de l'agent chimique CS testé sur 5 gendarmes, qui a été présentée en 2002, en Suisse.

Prévention des effets oculaires et cutanés du gaz lacrymogène et décontamination active à la Diphotérine : études préliminaires chez 5 gendarmes français

Le « gaz lacrymogène » ortho-chlorobenzylidène malononitrile (CS) est un agent antiémeute lacrymal qui provoque une irritation des yeux, un larmoiement excessif et un blépharospasme.

La Diphotérine® s'est révélée efficace pour la décontamination d'une grande variété de projections de produits chimiques pour la peau et les yeux et a été testée dans une exposition au CS.

Cinq gendarmes français sont entrés dans une chambre d'exposition standard, soit pour développer les signes et les symptômes oculaires ou cutanés, pour être décontaminés à la Diphotérine après l'exposition, soit pour l'utiliser comme prophylaxie en préexposition dans les yeux et sur le visage avant leur entrée dans la chambre.

Les gendarmes qui sont entrés dans la chambre du CS sans application préalable de Diphotérine ont développé les effets attendus d'un larmoiement excessif, d'une irritation des yeux et d'un blépharospasme. Après la décontamination post-exposition à la Diphotérine des quatre gendarmes, ces effets ont rapidement disparu et ils étaient de nouveau pleinement opérationnels.

Lorsque la Diphotérine était appliquée sur les yeux et le visage avant d'entrer dans la chambre du CS, les effets attendus ne se sont pas produits et le cinquième gendarme est resté pleinement opérationnel jusqu'à la sortie de la chambre. Ces résultats suggèrent que la Diphotérine peut prévenir ou atténuer rapidement les effets oculaires et dermiques du CS et permettre aux agents de la force publique de rester pleinement opérationnels ou de retrouver rapidement leur statut opérationnel après la décontamination.

Traduction de l'article du Journal of Emergency Medicine de l'American Academy of Emergency Medicine (AAEM) de la présentation faite présentée au CBMTS-IV (Chemical Biological Medical Treatment Symposium-IV), à Spiez, en Suisse, du 28 avril au 3 mai 2002.

Sources de l'article : [https://www.jem-journal.com/article/S0736-4679\(05\)00064-8/abstract](https://www.jem-journal.com/article/S0736-4679(05)00064-8/abstract)

L'Etat français a donc autorisé Prevor, entreprise privée, à utiliser 5 de nos collègues comme cobayes pour faire sa promotion, il y a 15 ans. Cependant sur le terrain les policiers ne sont pas équipés de Diphoterine et doivent subir les effets oculaires et cutanés du gaz contenant l'agent chimique CS.

La publication scientifique du fabricant indique qu'elle a un effet décontaminant, calmant et curatif, c'est à dire post-exposition, mais aussi préventif - protecteur- préexposition. On peut comprendre que dans ce cas, l'effet « lacrymogène » annoncé par les pouvoirs publics est neutralisé et que ces mêmes pouvoirs publics ne veulent pas se retrouver dans la situation d'utiliser une munition qu'ils ne pourraient plus appeler « lacrymogène », pour ses éphémères effets lacrymogènes, dans le seul but de masquer tous les effets à court, moyen et long terme sur la santé des personnes exposées.

Son silence relatif à sa gamme de produits préventifs et décontaminant du CS et autres agents chimiques agressifs ne constituent elle une complicité avec les décideurs de ces gazages massifs ?

D'autant que sur son [site Prevor](#) ne fait pas état de l'expérience sur nos collègues gendarmes, alors que dans le contexte actuel cela aurait pu booster ses ventes. Curieux.

Tout particulier peut commander librement de la Diphoterine sous plusieurs modèles de contenants et d'applicateurs. Comme nous policiers n'en sommes pas dotés à titre préventif et curatif, pas plus que nos collègues des services d'urgence, voici le [lien](#) pour en commander à titre personnel.

Si les manifestants allaient eux aussi s'acheter ce produit, peut-être que l'Etat serait obligé de revoir son utilisation d'armes chimiques dans le cadre de maintien de l'ordre.

Nous rappelons que ce produit ne protège et ne soigne en aucun cas les nombreux dommages à court, moyen et long terme de l'agent CS sur l'organisme de la personne qui a été sujette. Nous détaillerons ces effets dans nos prochaines « leçons ».

